

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISANT
Tous les VENDREDIS

Le Clairon

PUBLIÉ PAR
L'Imprimerie Yamaska
INCORPORÉE.

LE NOUVEAU PONT DU ST-LAURENT

L'assemblée convoquée par l'Union des Municipalités Canadiennes pour lancer une nouvelle fois le projet de la construction d'un nouveau pont sur le St-Laurent, entre l'île de Montréal et la Rive Sud, a remporté un succès de tout premier ordre.

Elle a été tenue hier, au théâtre Corona, sous la présidence du maire Bouchard. Les personnes suivantes étaient présentes sur la scène, et ont pour la plupart adressé la parole : le colonel Starke, représentant le Board of Trade, de Montréal ; F. W. Stewart, président de l'Association des Manufacturiers canadiens ; Paul Joubert, représentant la Chambre de commerce de Montréal ; Duchastel de Montrouge, président de l'Auto Club du Canada ; W. B. Ramsay, président du comité de construction du pont ; les échevins Cohen et Glew, de Verdun ; le maire Thurber, de Longueuil ; Gordon de St-Lambert ; Fabien Philie représentant la Chambre de commerce de St-Hyacinthe ; E. A. Covert, président des Chambres de commerce de la rive sud ; McGregor, de St-Lambert ; l'échevin Rondeau, de Westmount, et président de l'Union des Municipalités, le maire E. Hardy, Ls.-M. Corneillier, de la Chambre de commerce de Montréal, et un grand nombre d'autres délégués de Montréal et d'ailleurs.

Il y avait en outre environ 250 délégués. La résolution suivante a été adoptée.

ATTENDU :

1o—Que les communications entre l'île de Montréal et la Rive Sud du St-Laurent se limitent maintenant à une simple voie carrossable sur le pont Victoria, appartenant à la compagnie de chemin de fer du Grand Tronc ;

2o—Que sur cette voie carrossable, n'ayant qu'une largeur de 13.5 à 14 pieds, doivent passer tous les véhicules de la province de Québec, du sud de la rivière St-Laurent, et des États-Unis pour avoir accès à la Métropole ;

3o—Qu'avant 1909, il y avait deux voies carrossables sur ce pont : une étant utilisée pour la circulation des véhicules allant vers la ville, et l'autre pour la circulation des véhicules venant de la ville ;

4o—Que depuis 1909, une de ces deux voies a été utilisée par un chemin de fer électrique et complètement fermée pour la circulation des véhicules ;

5o—Que depuis cette date, en raison de l'augmentation du nombre des automobiles et de l'amélioration des chemins dans le Canada et les États-Unis, la circulation sur ce pont a augmenté si considérablement qu'à certains moments il se produit des retards considérables dans la traversée du pont ;

6o—Que dans le mois d'août 1920, une partie de la voie carrossable a été détruite par le feu, ce qui a forcé tous les véhicules à utiliser les bateaux traversiers de Longueuil, occasionnant, dans certains cas, des retards dans la traversée de 48 heures, et que ce n'est que grâce à la pluie abondante qui est tombée pendant le feu si le pont n'a pas été détruit entièrement, ce qui aurait intercepté, pour une période indéfinie, les communications entre l'île de Montréal et la Rive Sud de ce pont ;

7o—Que pendant que le pont a été fermé, plusieurs cultivateurs des comtés de Chambly, Verchère, La Prairie, Richelieu et des districts environnants ont été incapables de transporter au marché de Montréal les produits de leurs fermes, ce qui a occasionné une augmentation considérable de ces produits dans la ville de Montréal ;

8o—Que la voie carrossable actuelle, qui a été construite pour la circulation dans un sens seulement, n'est pas assez large pour la circulation dans les deux sens et est tellement dangereuse que plusieurs accidents causant des pertes de vie et des dommages considérables à la propriété se sont produits assez fréquemment.

EN CONSEQUENCE, il est résolu, vu les différents et nombreux objets à être servis par le pont, nationaux, provinciaux et locaux :

1o—Que l'attention des gouvernements fédéral et provincial soit attirée sur cette question, et, dans le but de faire disparaître les conditions dangereuses actuellement existantes et l'insuffisance des communications actuelles, qu'ils soient priés de construire, sous le plus bref délai possible, un nouveau pont sur le St-Laurent, reliant l'île de Montréal à la Rive Sud, de manière à fournir un moyen de circulation suffisant et offrant toutes les sécurités nécessaires pour les piétons et les véhicules ;

2o—Qu'une copie de la présente résolution soit adressée au Premier Ministre du Canada, au Ministre de la Marine, au Ministre des Chemins de Fer, au Ministre des Travaux Publics et au Ministre de la Justice, à Ottawa, au Premier Ministre de la Province de Québec, et au Ministre des Travaux Publics de la Province de Québec.

Dans notre prochain numéro, nous donnerons de plus amples détails sur cette assemblée si importante.

CHRONIQUE MUNICIPALE

Séance du 16 mars 1922

Encore une fois, hier soir, nous avons eu une séance du conseil qui sera profitable aux contribuables qui suivent leurs intérêts de plus près, depuis un certain temps. Et, des contribuables, il y en avait tant qui assistaient à cette séance que la salle des délibérations était remplie à sa pleine capacité, comme au temps des grandes assemblées politiques. On remarquait aussi dans l'assistance dix à douze maires de différentes municipalités de Montréal et de municipalités importantes à l'entour de Montréal, qui étaient à Saint-Hyacinthe, hier, pour assister à la grande assemblée qui a eu lieu au théâtre Corona pour promouvoir la construction d'un nouveau pont sur le St-Laurent, et qui ont cru qu'avant de retourner dans leurs villes ou villages cela les intéresserait peut-être d'assister à l'une de nos séances du conseil municipal. Il paraît qu'ils ne regrettent pas d'avoir retardé leur départ.

Son Honneur le Maire Bouchard et tous les échevins, moins M. Solis qui voyage en Europe, étaient présents à cette séance.

Avant la lecture des minutes, qui ont été adoptées telles que lues par le greffier, ce dernier dépose l'avis de convocation qui a été signifié à tous les échevins les avertissant qu'il avait été chargé par Son Honneur le Maire de convoquer une assemblée spéciale du conseil municipal pour le jeudi 16 mars courant, à huit heures du soir.

Le greffier donne ensuite lecture d'un certificat constatant que M. J. B. A. Gougeon a prêté le serment d'office. Puis, conformément à l'avis donné à la dernière séance, il est proposé par l'échevin Surprenant, secondé par l'échevin Guillet, qu'un montant n'excédant pas \$200.00 soit mis à la disposition du comité de police pour acheter une horloge pour vérifier le travail des hommes de police. Ce qui est adopté à l'unanimité.

Sur un rapport de l'échevin Augustin et du greffier constatant que la compagnie L. O. Grothé, Limitée, a rempli les obligations qu'elle a assumées en vertu du règlement municipal No 138 et de son acte d'achat, et qu'elle a droit à une mainlevée d'hypothèque pour la somme de \$1000.00 pour l'année 1921, c'est-à-dire pour la neuvième année de ses opérations, il est proposé par l'échevin Guillet, secondé par l'échevin Benoit, et résolu à l'unanimité qu'une mainlevée d'hypothèque pour la somme de \$1000.00 soit accordée à la compagnie L. O. Grothé pour l'année 1921.

Conformément à l'avis donné à la dernière séance, il est proposé par l'échevin Davignon, secondé par l'échevin Sylvestre, qu'une somme de \$1500.00 soit mise à la disposition du comité des finances pour payer le travail additionnel commencé par M. J. B. A. Gougeon.

L'item qui suit sur l'ordre du jour se lit comme suit : Rapport sommaire des affaires de la municipalité à date, et le montant d'heures employées à ces fins par M. Gougeon.

Le maire fait remarquer au conseil que ce serait plus dans l'ordre des choses de prendre d'abord ce dernier item en considération, puisque celui qui le précède en dépend tout naturellement. L'échevin Payan propose, secondé par l'échevin Côté, qu'il en soit fait ainsi, et cette proposition est adoptée.

Le greffier se lève pour donner lecture d'un document. Un silence d'église règne dans la salle des délibérations : tout le monde s'attend que M. Gougeon va enfin donner un rapport quelconque de son travail Hélas !... de rapport de M. Gougeon... point ! Au lieu d'un rapport, c'est une lettre que le greffier lit. Et, que dit cette lettre ?... Tout simplement que attendu que le maire a refusé son rapport verbal, lors de la dernière séance, et vu l'état actuel des livres, il croit maintenant qu'il est préférable d'attendre à la fin de la vérification pour faire son rapport. Et, cette lettre est accompagnée d'un état de compte de M. Gougeon établissant qu'il a travaillé 632 1/2 heures, ce montant d'heures comprenant 63 heures que M. F. A. Cabana a travaillées pour lui aider dans son travail d'audition. Il réclame le paiement de \$1581.25, ce qui veut dire qu'il fait payer M. F. A. Cabana par la ville, pour lui aider, le même salaire de \$2.50 de l'heure qu'il retire lui-même.

C'est alors que le maire Bouchard, prenant le livre des minutes, donne lecture d'une résolution proposée, lors de la dernière séance du conseil, par M. Augustin lui-même, résolution qui a été adoptée à l'unanimité, et par laquelle M. Gougeon était requis de faire, pour la présente séance, un rapport sommaire de son travail d'audition jusqu'à date, en mentionnant le nombre d'heures qu'il a travaillées à faire ce travail. Vous connaissez, dit le maire, de quelle façon M. Gougeon vient de se rendre à la volonté du conseil dont il est l'employé. C'est la deuxième fois que M. Gougeon se moque des résolutions du conseil ; or je dis qu'une telle conduite est un manque de déférence pour ce corps. Et, ce rapport, continue le maire, M. Gougeon devait d'autant plus le faire qu'il est venu affirmer ici même, devant une assistance de contribuables presque aussi considérable que celle de ce soir, que la ville, portant une dette de \$1,500,000.00, avait aussi épuisé son pouvoir d'emprunt. Une telle affirmation faite devant des citoyens qui ont prêté

à la ville près de \$800,000.00 est une chose plus que grave et qui peut avoir des conséquences les plus considérables pour le crédit de notre ville, surtout à un moment où il va falloir faire un nouvel emprunt.

En date du trois mars, dit encore le maire, j'ai écrit une lettre à M. Gougeon lui demandant des détails expliquant sur quoi il s'était basé pour faire une telle affirmation. Je lui ai fait signifier cette lettre par le greffier qui lui a pareillement écrit une lettre en date du trois mars. Il n'a pas même daigné me répondre, ni d'une manière ni d'une autre. Il a fait de ma lettre le même cas qu'il a fait des résolutions du conseil lui demandant de produire un rapport sommaire de son travail à date.

Ici, le maire rappela dans quelle circonstance il a empêché M. Gougeon de faire son rapport verbal. C'est parce qu'il s'est refusé à déposer ses notes devant le conseil afin que nous puissions les vérifier. Si ce que M. Gougeon avait à dire aux contribuables était vrai, il n'aurait aucune raison de refuser de déposer ses notes ; si ce qu'il avait à dire était faux, il n'y avait aucune raison de lui permettre de parler.

Puis, chiffres à l'appui de ses dires, le maire a démontré que, contrairement à l'affirmation de M. Gougeon, la marge d'emprunt de la ville était encore, au plus bas mot, de \$150,000.00.

Or, dans les circonstances actuelles, dit M. Bouchard, tant et aussi longtemps que M. Gougeon ne se sera pas conformé à l'ordre que le conseil lui a donné de produire un rapport sommaire de son travail, et tant et aussi longtemps que ce monsieur n'aura pas prouvé son affirmation que la ville a épuisé la marge de son pouvoir d'emprunt, je suis d'avis qu'il devrait cesser son travail pour la ville.

Prenant la parole à la suite de M. le maire, M. l'échevin Côté proteste aussi très énergiquement contre le refus de M. Gougeon de produire le rapport exigé. Voici, en substance, les paroles de M. Côté : Lors de la dernière séance du conseil, M. Gougeon, voulant s'autoriser d'une résolution de la majorité du conseil pour avoir le droit de parler librement devant les contribuables présents à la dernière séance sans avoir à déposer ses notes entre les mains du greffier, a dit ; s'adressant aux messieurs de la majorité : "Mais comme ce n'est pas le maire qui mène ici, passez donc une résolution qui me permette de parler, et la question sera réglée". Il y a plusieurs mois, la même majorité, s'exprimant par la voix de M. Sylvestre, nous avertissait qu'elle avait la force du nombre pour elle et qu'elle entendait s'en servir pour conduire à sa guise. Elle s'est servie de sa force du nombre pour engager M. Gougeon au salaire de \$2.50 de l'heure pour faire ici une prétendue enquête. Lorsque nous de la minorité avons présenté devant le conseil une résolution à la fin d'obliger M. Gougeon à produire ici un rapport de son travail jusqu'à date et du nombre d'heures qu'il a travaillées, cette même majorité s'est servie de sa force numérique pour rejeter notre proposition. Lors de la dernière séance, la majorité, revenant sur sa décision première, proposait et faisait adopter elle-même la résolution que nous avons faite il y a quelque temps. Maintenant que M. Gougeon s'est refusé à produire ce rapport qui lui a été demandé par ceux-là mêmes qui sont ses employeurs, je suis d'opinion comme M. le maire, que M. Gougeon devrait être suspendu dans son travail jusqu'à ce qu'il se soit rendu à la demande du conseil. La majorité, cette fois, aura-t-elle le courage de se servir de cette force dont elle aime à se prévaloir pour forcer M. Gougeon à se conformer ? Je ne le crois pas.

M. l'échevin Côté blâme ensuite vertement la conduite de la majorité du conseil.

Il dit que cette majorité n'est pas même capable de faire respecter ses volontés par M. Gougeon, qu'elle a nommé elle-même. Il y a deux mois, la minorité a proposé et fait adopter une résolution à l'effet de faire faire un rapport à M. Gougeon. Il comprend que M. Gougeon ne se soit pas rendu à cet ordre, mais à la séance précédente, la majorité elle-même votant à l'inverse de ce qu'elle avait voté précédemment, a fait adopter une résolution à l'effet de demander un rapport sommaire à M. Gougeon. M. Gougeon refuse par sa lettre de faire ce rapport et la majorité qui voit ses volontés contrecarrées ne dit rien. C'est donc M. Gougeon qui est le maître de cette majorité qui passe par les volontés de ce monsieur.

M. Côté dit que ceci est l'effet de l'attitude de la majorité qui a déclaré qu'elle entendait se servir de sa force numérique pour tout mener à sa guise.

M. Augustin répond évasivement à M. Côté et accuse ce dernier d'avoir voulu insinuer que c'était l'esprit de parti qui guidait la majorité.

M. Côté reprend, aux éclats de rire de toute l'assistance, qu'il ne l'a pas insinué, mais qu'il l'a affirmé.

Il est ensuite proposé par l'échevin Sylvestre, secondé par l'échevin Surprenant, que la somme de \$1500.00 soit payée à M. J. B. A. Gougeon, telle que votée lors de son engagement le 12 octobre 1920, en acompte sur le montant de \$1581.25 qu'il réclame, et que la lettre qui accompagne le compte de M. Gougeon soit déposée aux archives.

Cette proposition soulève encore une discussion. M. l'échevin Guillet, de même que MM. Benoit, Côté et Payan, ainsi que le maire s'opposent à ce que l'on paie les 63 heures que M. F. A. Cabana a travaillées avec M. Gougeon, pour la raison que M. Cabana n'a jamais été engagé par le conseil, que personne non plus n'a été autorisé à l'engager,

suite à la sixième page

A LA DOUCE ET CHÈRE MÉMOIRE DE Mademoiselle Rita Paradis

16 Mars 1922.

Encore sous le coup d'un suprême adieu, nous pleurons sur une tombe à peine fermée !... La mort vient de glacer cette âme ardente qui ne songeait qu'à vivre, il n'y a qu'une semaine !... Mademoiselle Rita Paradis n'est plus !... Sa mort a été subite, foudroyante. Dieu est venu à l'improviste, mais, sans doute, le Divin Maître l'a trouvée prête, car elle est passée sur la terre comme un ange de vertu. Elle était encore jeune, mais les vœux de Dieu ne répandaient pas toujours à nos désirs, quelque généreux qu'ils soient. Adorons donc la divine Providence qui ne frappe que pour sanctifier, et prononçons, avec amour, le FIAT de la résignation.

Quel vide laisse, parmi nous, cette mort inattendue ! Combien de départ est cruel, bien cruel, pour ceux qui restent, et pleurent la chère disparue. Et... sur ce cercueil, qui maintenant s'est refermé pour jamais, tous émus, nous nous permettons, non pas de déposer des éloges et des louanges, mais bien l'hommage de notre respectueuse reconnaissance, de notre profonde estime, et l'expression de nos sincères regrets. Partout où elle a passé, la chère disparue a conquis toutes les sympathies, s'est attaché tous les cœurs. Quelle âme ardente elle était ! Elle ne regardait pas le travail, le dévouement, la peine qu'elle se donnait pour inculquer dans les cœurs des enfants le goût de la musique, qu'elle aimait tellement elle-même, — et elle avait tant de dispositions pour cet art ! — Une partie de son âme passait dans les notes qu'elle faisait vibrer !

Mais maintenant... la place qu'elle occupait est vide, vide... et elle s'est reposée trop tôt cette main infatigable ; il a cessé de battre ce cœur qui s'est dépensé sans compter ; elle est morte cette jeune fille courageuse qui, au moment même où la mort la guettait comme une victime, parlait de tout le travail qu'elle devait faire, dans un avenir prochain. Douée d'un cœur d'or, elle avait une larme pour chaque peine, une sourire pour chaque joie. Nous l'aimions !... Et nul ne peut dire combien cet amour était vrai et sincère. Sa mémoire vivra toujours dans les cœurs qui l'ont connue, appréciée, aimée, car elle fut bonne. Oh ! combien aimable, et souriante toujours !

Parents bien-aimés, laissez couler vos larmes !... Elles sont bien légitimes, toutes les consolations humaines sont impuissantes auprès de votre douleur, la religion seule possède le baume qui peut cicatriser la plaie de vos cœurs brisés... Nous, élèves et amis de notre regrettée défunte, nous mêlons toujours son nom à nos nombreuses prières.

Sans doute, Chère Rita, vous vous êtes rendue agréable au Seigneur, puisqu'il s'est hâté de vous rappeler dans un monde meilleur ! Du séjour où vous êtes, n'oubliez pas ceux qui ont encore à lutter, à souffrir ; priez pour vos parents éprouvés, en ce moment de cruelle séparation ; l'espérance seule est capable de soutenir leurs cœurs brisés. Reposez en paix dans le sommeil de la tombe, jusqu'à l'aube du jour qui ne finira plus ; jamais, sur votre tombeau, ne poussera le gazon de l'oubli. Toujours nous vous donnerons les prières et les larmes, ces deux parfums du ciel qui consolent les disparus.

UNE AMIE AFFLIGÉE.

PETITES QUILLES A LA PHILHARMONIQUE

Vendredi soir, 10 mars courant, eut lieu une joute très intéressante, pour la coupe des petites quilles, entre l'équipe de la Philharmonique et celle de la Manhasset. Les équipes pour la coupe comptent deux joueurs de chaque côté. La coupe doit être donnée à l'équipe qui gagne le plus de parties sur sept jouées.

Les amateurs du jeu de quilles n'ont certainement pas regretté d'avoir assisté en aussi grand nombre à ce concours, car leurs applaudissements ont prouvé leur satisfaction et leur enthousiasme pour les vainqueurs comme pour les vaincus.

Voici le score des deux équipes :
MANHASSET
E. H. Whitney 723 points
L. Sicotte 667 "
Total 1390 points

PHILHARMONIQUE
R. Désautels 624 points
H. Richer 676 "
Total 1300 points
Avec ce résultat, l'équipe Manhasset a une majorité de 4 parties contre 2, et une majorité de 90 points.

Lundi soir, 13 mars, avait lieu un autre concours entre les deux équipes de cinq joueurs de la Philharmonique et de la Manhasset. Voici quel fut le résultat de ce concours.

PHILHARMONIQUE
A. Lord 313 points
A. Lasseonde 352 "
R. Désautels 310 "
U. Majeur 330 "
H. Richer 333 "
Total 1638 points
MANHASSET
J. Monette 296 points
O. Bissonnet 261 "
G. Breton 272 "
E. H. Whitney 295 "
L. Sicotte 367 "
Total 1491 points

Majorité : 147 points en faveur de la Philharmonique.

Enfin mardi soir, 14 mars, la coupe fut disputée par MM. L. Picard et E. Brousseau, contre les deux détenteurs de la coupe, MM. E. H. Whitney et L. Sicotte. Ces deux derniers restèrent vainqueurs avec une majorité de 4 parties contre 2 et un surplus de 71 points. Voici le score :

E. H. Whitney 678 points
L. Sicotte 605 "
Total 1283 points
Contre
L. Picard 570 points
E. Brousseau 642 "
Total 1212 points

Lundi prochain, 20 mars, grand concours entre l'équipe Manhasset et l'équipe des Chevaliers de Colomb.

À l'exemple du président Lalmière et du vice-président Jodoin, et en vue d'encourager le jeu de quilles, M. Marc Drouin, à ce prochain grand concours, donnera lui aussi une boîte de cigares à l'équipe victorieuse.

REMERCIEMENTS

La famille Hormidas St-Pierre, de Notre-Dame de St-Hyacinthe, remercie bien cordialement toutes les personnes qui ont daigné, de toute manière, lui témoigner des sympathies dans le deuil cruel qu'elle vient de subir par la mort de l'un de ses membres, Charles-Emile, décédé le 5 mars courant, à l'âge de 24 ans.

AVIS DES POSTES

Nous recevons du département des postes la communication suivante relativement à certains colis. Nous en faisons part à nos lecteurs la croyant de nature à les intéresser et à leur fournir un renseignement utile quant à l'envoi des colis de ce genre. Voici ce dont il s'agit :

"Le public est avisé que les petits colis contenant des bagues, petites broches, épingles ou autres articles ornés de pierres précieuses ne peu-

vent être assurés, mais doivent être affranchis au tarif des lettres et recommandés."

LA BONNE LECTURE

Nous accusons réception du premier numéro d'une revue nouvelle, organe bi mensuel, qui vient d'être fondée à Sherbrooke, et qui a nom "La Bonne Lecture". Cette revue est publiée par la Cie de Publication La Bonne Lecture. Nous lui souhaitons longue vie et plein succès.

En présentant cette revue au public, voici comment la direction en définit le programme :

"En créant notre revue bi-mensuelle, nous avons pour but de répandre, parmi notre population canadienne française, une lecture saine, intéressante et instructive et à la fois à l'abri de toute réprobation religieuse.

"Elle trouvera, espérons-le, sa place toute marquée dans les familles où elle pourra intéresser du plus grand au plus petit. En effet, nous y relaterons régulièrement les événements politiques importants, nous y traiterons des intérêts ouvriers de toute catégorie, et nous y travaillerons à l'expansion de notre belle littérature française, de arts et de la science.

"Nos lectrices y seront également choyés et y trouveront un foyer avec des chroniques de mode, des correspondances et autres choses exquises qui les raviront, et que nous nous efforcerons de rendre plus intéressantes à chaque numéro.

"L'humour n'y sera point oublié, et le lecteur, pour se reposer des choses graves et sérieuses que "La Bonne Lecture" publiera, pourra se distraire avec des contes, anecdotes, illustrations et autres choses gaies, le tout choisi et de bonne facture."

Cette revue sera publiée tous les 10 et 25 de chaque mois. Le prix d'abonnement est de \$3.00 par année. Nous ne doutons pas que cette nouvelle se créera vite une grande popularité et qu'elle réalisera toutes les fins qu'elle a en vue. Puisse-t-elle recevoir l'encouragement de toute notre population canadienne-française.

J. A. TALLMAN

227 CASCADES

Transport de ménages, déchargement de fret, camionnage de toutes sortes dans la ville et en dehors.

Autobus pour pique-niques.

PRIX MODERES

Service rapide par camions-automobiles.
17-24 31-m7a

MAISON A VENDRE

Bonne maison neuve, à 4 logements, avec grand jardin, poulailler, avec lumière électrique. Près de l'Ecole Raymond. S'adresser au No 31 rue Lafontaine, ville.
17-24m

TERRE A VENDRE OU A LOUER OU

Maison à louer avec jardin, pour l'été.

Maison voisine du cimetière de la paroisse Notre-Dame.

Conditions faciles. Pour informations s'adresser à :
52, St-Dominique, Ville.
Tell. 424.

PARADE ET CONCERT

Après son inspection qui a eu lieu mercredi soir dernier, au manège militaire, le Régiment de St-Hyacinthe, dans l'après-midi de dimanche prochain, 19 mars, fera sa deuxième grande parade dans les principales rues de notre ville. Nul doute que le défilé de notre régiment par nos rues éveillera la curiosité de notre population tout comme l'inspection de mercredi soir a éveillé celle de plus de quinze cents personnes qui se sont rendues au manège pour admirer nos militaires qui étaient tous en bonne tenue et ont très bien fait les choses. Le conseil municipal assis à l'inspection.

La parade de dimanche prochain, cependant, n'aura lieu que si la température le permet. Mais qu'il y ait parade ou non, il y aura au manège militaire, à trois heures de l'après-midi, un grand concert de fanfare auquel tout le public est invité.

DIFFICULTE OUVRIERE REGLEE

On sait que depuis quelques semaines, à la manufacture J. A. & M. Côté il y avait une difficulté ouvrière entre les patrons et les employés au sujet d'une diminution de salaires proposée par les directeurs de la compagnie.

Comme les ouvriers et les patrons

paraissaient ne pouvoir venir à une entente, les ouvriers ont proposé à la compagnie le maire Bouchard comme médiateur. La compagnie a accepté cette médiation et jeudi avant-midi, après une conférence qui a duré 4 heures, le médiateur a réussi à faire entendre les patrons et les ouvriers qui ont consenti, de part et d'autre, à mettre en vigueur une réduction de salaire de 8%.

A LOUER

Un très beau logement, 6 appartements, avec jardin, à des conditions raisonnables. S'adresser à

Jean Gladu,

87 rue St-Joseph.

17m

The Daily Mail and Empire.

45 KILLED IN RAILWAY WRECK, CANADIANS AMONG DEAD

Chicago-Toronto-Montreal Flyer Cut in Two by N.Y. Central Train

SOVIET REGIME SEEMS TOTTERRING
WING CONSTANTINE
German Countess

Identified Dead

La Trouée

que fait chaque jour la mort parmi vos amis doit vous donner à penser à ce qui peut arriver à votre femme et à vos enfants si vous mourriez subitement. Où prendront-ils le revenu que vous leur avez toujours apporté jusqu'à présent — comment pourvoiront-ils aux dépenses pour le foyer, les aliments, les vêtements et aux dépenses fortuites ? Mettez fin à l'anxiété qui vous assiege à la nouvelle d'une mort, en prenant une police à revenu mensuel de la Manufacturers Life. Elle assurera à votre épouse un revenu mensuel défini tant qu'elle vivra.

THE
MANUFACTURERS LIFE
INSURANCE COMPANY

BUREAU CHEF, TORONTO, CANADA.
PHANEUF & BELANGER
Représentants pour Saint-Hyacinthe

Sans aucune obligation de ma part, veuillez me fournir les détails relatifs à votre police à revenu mensuel garanti. J'ai
ans célibataire, marié. Nom _____ Adresse _____

Chemin de fer National du Canada
A TRAVERS LE CANADA

LA VOIE NATIONALE

TRAIN DIRECT
MATÉRIEL ROULANT
EN ACIER

LE CONTINENTAL LIMITÉ

Tous les Jours, Montréal à Vancouver et vice versa
Départ de Montréal [Gare Bonaventure] 9 heures du soir

Wagons-panorama, à bibliothèque et compartiments, wagons-lits modernes, wagons-lits touristes, wagon-restaurant, wagons-colons et wagons ordinaires — voie directe.

Wagon-lits moderne entre Montréal et North Bay

Pour billets et informations s'adresser à l'agent du chemin de fer National ou Grand Tronc le plus rapproché

Peu à peu, tous sentaient le corps de Lereu peser davantage sur leurs bras.

—Jetez de l'eau sur la forge, dit-il entre ses dents.

Un habitant versa un seau d'eau sur le brasier. Un crépitement immense emplît l'atelier, une vapeur d'eau mêlée de cendres monta dans l'air et retomba aussitôt. Le père Lereu eut un rictus amer aux lèvres, puis il ferma les yeux et se laissa aller entre les bras qui le soutenaient.

Alors, péniblement, lourdement, on le transporta à sa chambre, par le petit escalier de bois qui tremblait sous la charge. Dans sa cage accrochée au-dessus des géraniums que la Benoîte arrosait chaque matin, le pinson se tut soudain, surpris de voir tant de gens à la fois sur le petit balcon vétuste.

Jean Vocance.

L'HIVER EST RUDE POUR LES TOUT PETITS

Nos hivers canadiens sont excessivement rudes pour la santé des tout petits. La température est souvent si rigoureuse que la mère ne peut sortir les tout petits pour leur faire prendre l'air. Le résultat est que le bébé est renfermé dans des chambres surchauffées et mal aérées; il prend le rhume, devient maussade et revêche. Les Tablettes Baby's Own devraient être données pour le tenir en santé. Ces tablettes sont un doux laxatif qui règle l'estomac et les intestins et empêche les rhumes. Ces tablettes sont vendues par les marchands de remèdes ou par la maille à 25 cents la boîte, de The Dr Williams Medicine Co., Brockville, Ont.

LA DEBILITE GENERALE SUIT L'INFLUENZA

Les suites sont souvent plus dangereuses que la maladie elle-même.

Aucune précaution ne devrait être épargnée pour éloigner une attaque d'influenza. La maladie elle-même est souvent mortelle et ses suites, parmi ceux qu'elle a épargnés, rendent la vie de la victime presque toujours misérable. Demandez à n'importe lequel de ceux qui ont souffert de cette maladie, quelle est leur santé actuelle et la plupart d'entre eux vous répondront: "Depuis que j'ai eu l'influenza je n'ai jamais été tout à fait en santé." Cette maladie laisse derrière elle une débilité permanente des membres, une haleine courte, une mauvaise digestion, des palpitations de coeur et une sensation de fatigue même après le moindre effort. Tout cela est dû à l'état d'appauvrissement du sang dans lequel le patient est laissé après que la fièvre et l'influenza ont passé. Cet état continuera tant que le sang ne sera pas reconstitué et pour reconstituer le sang et renforcer les nerfs rien ne peut égaler un bon traitement aux Pilules Roses du Dr Williams. La valeur de ce remède, dans le cas de ce genre, est démontrée par la déclaration de M. Edward J. McGuire, Pembroke, Ont., qui dit: "Dans l'automne de 1918 j'eus une attaque d'influenza, non dans la forme bénigne. Je dus garder ma chambre pendant trois semaines et bien que l'influenza se fut calmée, je ne repris pas ma santé. Comme question

de fait je semblais devenir plus faible. Je n'avais pas d'appétit, je m'évanouissais, et mes pieds et mes chevilles étaient terriblement enflés. Le médecin me dit que ma condition s'était développée dans un sérieux cas d'anémie et bien que je fus sous ses soins pendant plus de deux mois, je ne prenais pas de mieux d'aucune manière. A cette période un de mes amis me conseilla d'essayer les Pilules Roses du Dr Williams. J'étais peu empressé de faire cela, vu que je commençais à croire mon cas désespéré. Toutefois je fus finalement persuadé d'essayer ces pilules et quand j'eus employé deux boîtes il n'y avait plus de doute qu'elles me faisaient du bien. Je continuai à prendre les pilules jusqu'à ce que j'en eusse pris une douzaine de boîtes, quand je m'aperçus que tout symptôme de la maladie avait disparu et que je jouissais de nouveau de la meilleure santé. Je retournai à mon travail et depuis ce temps j'ai toujours été en bonne santé et je sens que je dois tout cela aux Pilules Roses du Dr Williams. Je crois que toute personne qui souffre des suites d'influenza, ou toute autre d'anémie devrait faire un bon essai de ce remède."

Vous pouvez vous procurer les Pilules Roses du Dr Williams chez tout marchand de remèdes ou par la maille à .50 cents la boîte ou six boîtes pour \$2.50, de The Dr Williams Medicine Co. Brockville, Ont.

20 ans de service
A celui qui recherche sécurité et bon revenu, notre Maison offre:
—Vingt ans d'expérience au service du placement;
—Les meilleures facilités pour achat et vente de toutes valeurs;
—Choix d'obligations solides et faciles à négocier, d'ordre national ou local;
—Encaissement, sans frais, de coupons, au Canada et aux Etats-Unis;
—Renseignements financiers. Revue mensuelle du marché. Envoi gratis sur demande.
CORRESPONDANTS DANS TOUTE LA PROVINCE
RENE-T. LECLERC
BANQUIER
MONTREAL—160, rue St-Jacques
QUEBEC—74, rue St-Pierre
(MAISON FONDÉE EN 1861)

SOUSSIONS
Des soumissions cachetées seront reçues au bureau du notaire soussigné, au No 154 rue Girouard, St-Hyacinthe, d'ici au deux avril 1922 exclusivement, pour la construction d'un pont (appelé "PONT SOLI") dans la paroisse de LaPrésentation, dans le rang Salvail, comté de St-Hyacinthe. Les plan et devis sont déposés au dit bureau où ils peuvent être examinés.
Par ordre du conseil municipal de la paroisse de LaPrésentation, ce 6 mars 1922.
J. S. Beaudet, Notaire,
Secrétaire-Trésorier C.M. LaP.
10 17m

La Joie de Vivre.
Quand vous vous éveillez sans appétit, avec la tête lourde, et craignant le travail qui vous attend, c'est que vos organes digestifs demandent justement l'aide que le Sirop de la Mère Ségel peut leur donner. Les essences médicinales de plus de dix racines, écorces et feuilles différentes rétablissent les fonctions naturelles du foie et de l'estomac. Les aliments sont pris avec plus de goût, la sensation de fatigue disparaît et vous retrouvez enfin la joie de vivre.
En vente en bouteilles de 50c. et \$1.00 dans les pharmacies.
10-921

AVIS PUBLIC
Avis public est par la présente donné, sous le No 996, Cour supérieure, district de St-Hyacinthe, que Mme Angéline Tremblay, épouse de Charles Nassit, marchand des cité et district de St-Hyacinthe à, ce jour, pris une action en séparation de biens contre son dit époux.
St-Hyacinthe, 15 février 1922
J. O. Beauregard
Avocat de la Demanderesse
17.24.31m.7.14a.

A LOUER
Magnifique logement de huit chambres, tout juste en face du couvent de la Présentation. S'adresser au No 97 de la rue Girouard, j.n.o.

A LOUER
Logis de quatre et cinq appartements situés sur les rues Cascades et St-Dominique. S'adresser au No 28 rue Bourdages. j.n.o.

O. AUMAIS
MANUFACTURIER DE HARDES EN GROS
Habits faits sur mesures
MARQUE "PROGRESS"
66 rue Mondor Ville
(Ouvert le soir jusqu'à 9 heures)
10 mars au 2 juin

DEMANDEZ LA BIÈRE-Dawes' Lachine Ale
The Finest Brewery, Lachine

MORIN & MORIN
Notaires
et
AGENTS d'ASSURANCES
159 rue Girouard
SAINT-HYACINTHE
René Morin Henri Morin

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM
Mouvements des trains
VERS L'EST
9.50 a. m. et 12.53 a. m. tous les jours pour Richmond, Sherbrooke et Portland; Québec [par le Pont] 9.50 a. m. excepté le dimanche, 12.53 a. m. tous les jours; 5.47 p. m. excepté le dimanche, pour Richmond, Sherbrooke et Island Pond.
Les trains locaux venant de Montréal arrivent à 1.25 p. m. tous les jours et 6.40 p. m. excepté le dimanche.
VERS L'OUEST
5.30 a. m., 5.22 p. m. tous les jours; 7.20 a. m., 10.25 a. m., 2.30 p. m. excepté le dimanche; 8.00 p. m. le dimanche seulement, pour Montréal et les gares intermédiaires.
Raccordements commodes à Montréal avec les trains pour Boston, New York, Ottawa, Toronto, Detroit, Chicago (par l'International Limited)—le plus beau train du Canada, aussi pour Winnipeg et tous les endroits de l'Ouest Canadien.
On peut se procurer ici même, des billets directs; on peut aussi engager des lits et des fauteuils sans charge supplémentaire.
Pour billets et autres renseignements, s'adresser à Ernest O. Picard, agent pour la ville, 35 rue Laframboise, ou à J. P. Lazure, chef de gare.

RHEUMATISME
Lumbago, Névralgie ou n'importe quelle autre douleur, appliquez du Liniment Minard sur l'endroit endolori et le soulagement sera immédiat. Minard est le seul remède dont votre grand-mère faisait usage. Rien ne peut l'égalier.
En vente partout
Si vous Souffrez du
LINIMENT TRIOMPHE DE LA DOULEUR MINARD
Yarmouth, N.E. F6

A LOUER
Un joli logement de cinq appartements, situé au No 6 rue Viger Pour informations, s'adresser au bureau du Clairon. jno

Tel. Magasin 325 Tel. Résidence 593
P. RAVENELLE
Marchand de chaussures et cuir,
SELLIER ET CORDONNIER
Agent pour la chaussure "INVICTUS"
SUCCESSION DE B. BELANGER
135 Rue Cascades ST-HYACINTHE.
5 fév-6 août

J. S. Beaudet
Notaire.
Argent à prêter, — Assurance
3 RUE DU PALAIS,
ST-HYACINTHE P
-6-18

PACIFIQUE CANADIEN
LES TRAINS LAISSENT MONTREAL GARE WINESOR
TOUS LES JOURS POUR
Ottawa, Toronto, Detroit, Chicago, Sault-Ste-Marie, Duluth, St-Paul Minn., North Bay, Cobalt.
Aussi
Winnipeg, Vancouver, Victoria, Seattle, et les stations intermédiaires.
Tous les trains sont pourvus des équipements les plus modernes.
Pour informations, s'adresser à:
J. E. MORIN
92, rue Mondor, Téléphone 70

"Le Clairon"
Journal Hebdomadaire publié à St-Hyacinthe tous les vendredis au No 173 rue Girouard, par l'Imprimerie Yamaska
ABONNEMENT
A St-Hyacinthe (livré à domicile) et aux Etats-Unis, par année..... \$1.50
Ailleurs au Canada..... 1.00
3c LE NUMERO
En vente chez MM. St-Jean & Frères et H. Barré marchands de journaux.

DR A. BEDARD
CHIRURGIEN-DENTISTE
190 GIROUARD - ST-HYACINTHE
jno

COCAÏNE ET ACAÏNE

COMPARAISONS

COCAÏNE :—La cocaïne produit facilement des désordres généraux et est tenue responsable de la gangrène produite dans les tissus injectés. (Fischer)
La cocaïne produit des effets délétères sur les tissus à moins d'être employée en quantité infime. (E. H. Long)
La quantité injectée en une seule fois ne doit pas dépasser 1/4 de grain, déclare E. H. Long, et 1/2 de grain suivant Eames. 12 gouttes d'une solution à 2% contiennent 1/4 de grain.
CAS FATALS :—1o Une injection hypodermique de 12 gouttes à 4 o/o de cocaïne (1/2 gr.) produisit la mort en 40 secondes chez une jeune fille de onze ans. (E. H. Long)
2o La mort suivit l'application en badigeonnage à l'extérieur de la gencive de 20 gouttes d'une solution à 5% (1 gr.) (E. H. Long)
CAS GRAVES :—T. H. BURCHARD rapporte un cas où 10 gouttes à 4o/o en injection hypodermique amenèrent l'inconscience et la mort apparente en 4 minutes.
MEYERHAUSEN cite un cas où 8 gouttes à 2 o/o de cocaïne sur la conjonctive de l'oeil d'une fillette de 12 ans produisirent de violents symptômes d'empoisonnement.
STREVEN cite le cas où 4 gouttes à 3 1/2 o/o ont causé chez un homme de violentes convulsions et du délire.
FROST enfin cite le cas où 1 goutte à 1o/o appliquée sur l'oeil d'un enfant de 14 ans produisit un empoisonnement très prononcé.
L'empoisonnement fatal peut se produire à partir de quelques minutes après l'injection jusqu'à 4 ou 5 heures plus tard. Ces derniers cas sont moins dangereux. (Fischer).
Enfin Fischer recommande aussi une grande prudence dans l'emploi des solutions diverses et de tous genres rencontrées sur le marché, solutions souvent contaminées et dangereuses.
ACAÏNE :—Définition: A privatif; CAÏNE, cocaïne. Ce qui veut dire: PAS DE COCAÏNE.
L'ACAÏNE est un anesthésique local pour injections hypodermiques ne contenant pas de COCAÏNE.
PROPRIETES :—Ce composé spécial, fruit de cinq années de recherches incessantes, produit une anesthésie locale parfaite, sans danger aucun, sans mortification des tissus, ni douleur post-opératoire.
SECURITE :—D'une sécurité parfaite, l'ACAÏNE peut être injectée à la dose de 15 à 50 gouttes à la fois sans jamais produire de mauvais effets. La dose peut se répéter au bout d'une dizaine de minutes.
PREMIERE EXPERIENCE :—Le premier à se servir de l'ACAÏNE fut l'inventeur lui-même: ce n'était que justice et véritable science. Par une soirée de chaleur torride de juillet, vers les 8 heures, —il y a de cela 12 ans,—l'inventeur s'injecta 50 gouttes d'ACAÏNE dans le maxillaire gauche supérieur. L'insensibilité complète du maxillaire fut produite en quelques minutes et aucun autre effet ne fut constaté.
CONTRASTE :—Quelques mois plus tard un brave ouvrier de St-Hyacinthe fut l'objet d'une rude expérience qui faillit lui coûter la vie et qui confirma peu après la haute valeur de l'ACAÏNE.
L'inventeur de l'ACAÏNE étant absent aux Etats-Unis, le brave homme trouva à faire extraire une dent insensibilisée par une solution de cocaïne. Quatre minutes après l'injection, la dent à extraire était cassée à la gencive (maxillaire inférieure droite), le client était étendu sans connaissance, l'écume à la bouche et la figure cyanosée (bleue). Deux médecins et le prêtre furent appelés en grande hâte. Ce n'est qu'après 1 heure d'attente et d'angoisse que la vie du client fut déclarée sauvée et le prêtre remercié de son ministère.
Un mois après, la dent de malheur était extraite à l'ACAÏNE sans aucun mauvais résultat et le client retournait de suite à son travail.
Il y a quelque temps le même client subissait la même opération avec l'ACAÏNE pour la dent similaire gauche avec la même satisfaction parfaite.
AUTRE CAS :—Un spécialiste qui avait à opérer une fistule tuberculeuse à la cuisse d'une malade, ne pouvait le faire sous anesthésie générale à cause d'une maladie de coeur qui menaçait les jours de sa cliente. Le praticien opéra sous anesthésie locale à l'ACAÏNE en injectant 120 gouttes de ce liquide. Il ouvrit sur 3 pouces de longueur à la surface de la peau, pénétra en triangle à l'os fémur, opéra durant une demi-heure, sans aucun mauvais résultat et la personne ne s'étant pas sentie opérer.
Le Dr Rolland, de Bordeaux, administra le somniforme 28,000 fois avant de l'introduire dans le public.
Depuis 12 ans, l'inventeur de l'ACAÏNE a fait au-delà de 125,000 anesthésies locales et il est encore à attendre son premier cas de syncope ou autres mauvais résultats quelconques avec cette invention. Il croit que le temps est venu d'en parler positivement.
Les plus hautes sommités de la science, de la magistrature et des lettres ont eu recours à l'ACAÏNE pour travaux dentaires, tout comme les plus humbles des mortels. Le succès a toujours été à l'emporte-pièce.
D'autres détails de la plus haute valeur viendront plus tard.
L'ACAÏNE et toutes les autres inventions du Dr J. N. Paul Fournier ne sont en usage, dans le district de St-Hyacinthe, qu'à ses propres bureaux. Toute assertion contraire est fautive et mensongère.

Bureaux du Dr J.-N. PAUL FOURNIER
ST-HYACINTHE, Qué. : TELEPHONE 40

Phaneuf & Poirier
AVOCATS
MM. Phaneuf et Poirier sont à leur bureau de St-Hyacinthe les mercredis et samedis.
jno

EMPLOI DEMANDE
Un comptable possédant 4 années d'expérience demande un emploi dans un bureau ou dans un magasin comme commis. S'adresser à J. Armand Laflamme, 27 rue Delabrière, St-Hyacinthe. j.n.o.

Le Pacifique Canadien
Montréal et St-Guillaume via Farnham
Service quotidien, le dimanche excepté

263	261	262	264	
P. M. 4.10	A. M. 9.35	Ly. Montréal w. S.A.R.	A. M. 11.30	P. M. 6.50
5.00	10.25	St-Johns.....	10.40	6.45
5.45	11.55	Ly. Farnham.....	9.45	4.45
5.57	11.07	Canrobert.....	9.27	4.27
6.05	11.15	Papineau.....	9.19	4.19
6.09	11.19	Abbotsford.....	9.15	4.15
6.19	11.29	St-Pie.....	9.05	4.05
6.35	11.45	St-Hyacinthe (c).....	8.50	3.50
6.40	11.50	St-Rosalie Junc.....	8.45	3.45
6.42	11.52	St-Rosalie Junc.....	8.43	3.43
6.55	12.05	St-Simon.....	8.30	3.30
7.00	12.10	St-Hugues.....	8.19	3.19
7.13	12.23	Cavignac.....	8.12	3.12
7.17	12.27	St-Prime.....	8.08	3.08
7.25	12.35	Ar-St-Guillaume.....	8.00	3.00
P. M.	P. M.		A. M.	P. M.

(f) Arrêt sur signal.
(s) Tous les jours dimanche excepté.

TERRAINS A VENDRE
Emplacements de 50 pieds de front à vendre sur la rue Girouard. S'adresser à:
MADAME L. B. COUCKE,
368 rue Girouard. jno

DEMANDE EMPLOI
Une sténographe, sachant les sténographies anglaise et française demande emploi. S'adresser au bureau du Clairon.

J. E. MORIN, Agent
23 1/2 rue LAFRAMBOISE

LIVRE sur les Maladies des Chiens et comment on les nourrit. Envoi gratis par l'auteur à votre adresse.
H. CLAY-GLOVER Co., Inc.
118 West 31st Street
New-York, U.S.A.

BIERES et PORTERS DOW
POUR LES VISITES.

LE FOYER

LA GLOIRE DU VERS

Il dort parmi les mots, en sa force ignorée
Le rythme où la pensée au verbe doit s'unir,
Le poète survient, l'éveille, et l'avenir
Ecoute pour jamais sa musique sacrée.

L'harmonie ou le sens lui donne la durée
Et d'un prestige égal l'impose au souvenir,
Car la double beauté qu'un vers peut contenir
Naît de la voix qui chante et du cerveau qui crée

Gloire au vers attendri que le cœur a jeté,
Qui révèle l'amour et sème la bonté
Et fait pleurer les yeux des vierges sous leurs voiles !

Gloire au vers triomphal, fait de sons éclatants,
Et que les jeunes gens, le soir, sous les étoiles,
Ivres d'art immortel, se répètent longtemps !

Pierre De Nolhac.

PAUVRE TIGE

Pauvre tige rompue et qui gémit encore,
Roseau, tu n'as été qu'un éternel soupir ;
Pourtant tu te levais jeune et frais dans l'aurore
Et tu baisais le vent qui venait t'asseupir.

Pauvre âme, ô ma triste âme, ô vain roseau sonore
Et que l'amour creusa pour y mieux retentir
Pourtant de ton destin qu'un rythme amer déplore,
Le souriant soleil n'est pas près de partir.

Peut-être celui-là dont la vie est atteinte
Veut-il tirer de toi sa force et son plaisir ;
Mais les roseaux hélas ! n'ont pour voir que des plaintes
Et si quelqu'un les touche il leur en faut gémir.

Hélène Vacaresco.

LA DANSEUSE

La danseuse au long voile, et à l'écharpe de lin
S'exerce sur la mousse et le champ d'asphodèle.
Il fait nuit ; la lune pleine est un vélin.
Très doux, très blanc, et, sur le nid, étendant l'aile,
L'oiseau, du noir vautour, protège ses petits.
La danseuse au berceau, du nom de Terpsichore,
La muse si légère aux ondoyants replis,
Reçut l'insigne et, chaque jour, l'évoque encore.
Ses pieds dans la rosée, et sans trace laisser,
Glissent tout doucement ; puis, les bras pleins de grâce
Miment le rythme grec que ses pas vont danser.
Et le silence entoure et la neige et la race,
L'abeille dort sur terre et la mouette en mer,
Le rossignol se tait et la fourmi sommeille,
Nul ne voit Terpsichore et ne s'en fait aimer ;
Mais Eros, impatient, s'est caché. Gare ! il veille !

Duchesse De Rohan, douairière.

LA FORGE ETEINTE

Le père Lereu rallumait sa forge quand sa femme passa sur le chemin. Elle allait au lavoir, portant sur sa hanche gauche une corbeille de linge. Lereu n'aimait pas qu'on vint le distraire de sa besogne. Aussi, s'éloigna-t-elle sans lui parler.

La Benoîte avait compris son homme dès leur mariage. Elle ne souffrait donc pas de sa dure répareté. Elle avait pour son père Lereu cette affection muette des gens qui ne savent pas exprimer leurs pensées. Lui le savait, mais il accueillait presque avec aigreur cette douceur constante, sans doute dans la crainte de s'attendrir.

Le père Lereu ne voulait pas qu'elle parût à la forge quand une pièce était sur l'enclume.

—Une étincelle de rien du tout, disait-il, pourrait mettre le feu à tes vêtements ou te crever un oeil...

—Ma peau est plus dure que la tienne, observait la Benoîte.

—Veux-tu que je te prouve le contraire ? rétorquait le père Lereu en menaçant d'appliquer sur son bras nu le fer rougi que serraient ses tenailles.

La Benoîte s'éloignait, un peu vexée de la rudesse de son homme, heureuse cependant de son courage. Elle n'était pas seule, d'ailleurs, à juger ainsi le vieux forgeron. Parmi les gens de la campagne le père Lereu passait pour être dur à la tâche.

Dans le village, le forgeron et son enclume ne sont-ils pas comme un battement de cœur ? Si les maisons sont closes et silencieuses, l'écho de son coup de marteau n'est-il pas un calmant à notre inquiétude ? Les demeures de paysans accueillent le passant avec des mines revêches, mais le forgeron le reçoit, lui, avec toujours le refrain clair de son métal. Pour les laboureurs qui sont aux champs, entendre travailler le père Lereu, et entendre sonner les heures au clocher, c'est la même impression de paix et de sécurité. La Benoîte aussi sentait tout cela plus vivement peut-être, parce que le Lereu était un peu plus à elle qu'aux autres. Quand elle était au lavoir, comme ce matin-là, chaque coup qui frappait l'enclume résonnait dans son cœur. Elle avait beau expliquer cela à Lereu, avec des mots simples comme son âme, il riait et se moquait d'elle. Que lui importait, elle était rassurée quand elle entendait son père Lereu travailler.

Cette fois encore, tout en préparant des sarmants pour faire du feu sous sa lessive, elle pensait que dans un instant le marteau de son père Lereu donnerait de rudes coups et que le bruit en remplirait le village. Cent mètres seulement séparaient la forge du lavoir. Le père Lereu affirmait qu'il entendait le battoir de sa femme, tout en tirant sur la chaîne du soufflet. C'est à ce moment-là qu'il reprenait sa pipe pour la ranimer. Il la posait toujours quand il martelait, elle aurait peut-être pris une part de son attention.

La mère Laval passa devant le lavoir.

—La forge du père Lereu est déjà ben rouge, dit-elle, on va bientôt entendre son marteau.

—On entendra son marteau avant mon battoir, répondit la Benoîte.

En effet, les premiers coups de marteau vibrèrent dans l'air matinal. Au loin, chacun put dire l'heure qu'il était. Le père Lereu était la seconde horloge du village.

Pan ! pan ! pan ! pan ! Les coups se rapprochaient, se suivaient sans attendre que le bruit des autres se fût éteint. Pan ! pan ! pan ! pan ! Le village vivait, le travail silencieux des paysans était moins solitaire. Pan ! pan ! pan ! Et puis, le père Lereu ne forgeait il pas le fer des labours prochains ? Pan ! pan ! pan ! Quelle ardeur il mettait à frapper ! Qu'il serait dur, le soc que son marteau façonnait ! Qu'il serait tranchant, aussi, et quels beaux sillons creuserait-on avec cet outil ! Pan ! pan ! pan ! Le cœur des travailleurs ne tressaillait-il pas à cette rude musique connue d'eux seulement ! Pan ! Pan ! pan ! pan !

Soudain le marteau se tut. La Benoîte vécut quelques minutes dans l'attente de ce bruit familier.

Quelqu'un qu'elle ne voyait point courut sur le chemin. Le mioche à Marelouis arriva tout essoufflé.

Venez vite, Benoîte, le pé Lereu s'a trouvé mal.

Devant la porte de la forge, des personnes discutaient. A l'intérieur, d'autres regardaient le père Lereu avec l'intention certaine de le secourir, mais ne sachant que faire. Le forgeron était accroché des deux mains à son enclume, les yeux vagues, agité d'une sorte de tremblement dont ceux qui l'entouraient étaient épouvantés.

—Lereu ! cria la Benoîte affolée.

A ce cri, Lereu eut un regard qui inquiéta la Benoîte plus que son immobilité. Jamais elle n'avait vu des yeux si doux à son père Lereu. Elle se rappelait bien avoir vu d'aussi bons yeux aux animaux malades, elle n'aurait pu penser qu'un jour son père Lereu la regarderait ainsi.

—Qu'as-tu donc pris, comme ça, tout d'un coup ? demanda-t-elle.

Le père Lereu eut un regard d'une douceur plus profonde encore. Et la Benoîte vit deux larmes descendre de ses yeux. Jamais elle n'avait vu pleurer le père Lereu.

—Tu n'parles pas ?... Grand Dieu, qu'a-t-y, mon père Lereu.

Le père Lereu arracha sa main gauche crispée à l'enclume, souleva péniblement son bras et le posa sur l'épaule de sa femme. Se sentant soutenu, il tenta de marcher et de reprendre son marteau tombé à terre.

—Tu n'peux pas, mon brave Lereu, dit tristement la Benoîte.

Alors, une secousse, comme une révolte de son âme de métal, ébranla tout l'être du vieux forgeron. Son regard se fit dur ainsi qu'il était d'habitude. Une colère immense fit saillir les muscles de sa face et, brusquement, d'une voix rauque il cria :

—Ne plus travailler, moi ! Ah ! malheur ! malheur !

Il s'affaissa après cet effort. D'autres personnes aidèrent la Benoîte. On voulait emporter Lereu, sa volonté était de rester. Ses regards allaient de la forge encore embrasée à l'enclume silencieuse du marteau tombé au soc qu'il avait commencé quelques instants avant, et il murmurait :

—Ma forge !... Mon enclume !... Mon marteau !... Mon travail !...

BUREAU :
TEL. BELL 500
203 Rue Cascades
710-R-11—

RESIDENCE :
TEL. BELL 92
84 St-Dominique
POINTE AUX FOURCHES

W. Amyot - O. Savary

REPRESENTANTS DE LA
NORTH AMERICAN ASSURANCE

SUR LA VIE

"LA PREVOYANCE"

COMPAGNIE D'ASSURANCES

Sur la Vie, contre les Maladies, les Accidents,
Responsabilité Patronale.

A bien noter que \$1.00 par mois payée à

"LA PREVOYANCE"

assure votre salaire au cas de maladie ou accidents

"La Palatine"

DE LONDRES

ASSURANCE CONTRE LE FEU.

TERRES ET PROPRIETES DE TOUTE
A VENDRE OU A ECHANGER.

ST-HYACINTHE

Magasin de Hautes Nouveautés

Il est reconnu que pour avoir le plus grand choix d'Étoffes à Robes, Soies de Fantaisie pour Blouses, Garnitures, Collets, Dentelles, Sacoques, etc., il faut visiter le magasin BERGERON & SICOTTE. Un immense assortiment d'Indiennes, Ducks, Mousselines, Or gands des couleurs les plus nouvelles aussi Cotonnades de toute sortes.



Tapis et Prelarts

Notre département de Tapis et de Prelarts est reconnu comme étant le plus considérable en ville.

Nous attirons votre attention sur nos Tapis toulains de la marque "MA-PLÉ LEAF" supérieur à tout autre tapis de ce genre comme couleur et durabilité.

Tapis de foyers, Prelarts jusqu'à 4 verges de large. Portières, Rideaux, Tapisables, etc.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA

BERGERON & SICOTTE

ST-HYACINTHE

1-1-17

Pharmacie du Dr J. E. A. Collette

DROGUES, PRODUITS BREVETÉS ET FRANÇAIS,
ARTICLES DE TOILETTE, PARFUMS, PONGES,
BANDAGES HERNIAIRES, CHOCOLATS, Etc., Etc.
Attention spéciale aux membres du Clergé et aux Communautés religieuses
48^e PRESCRIPTIONS DES MÉDECINS
REMPLES AVEC LE PLUS GRAND SOIN.
Bureaux et Pharmacie

197, Rue Cascades, Coin Ste. Anne, St. Hyacinthe.

Téléphone, jour : 318 — Téléphone, nuit : 311

Dr A. P. Cartier a son bureau du jour à la Pharmacie Collette, où il se tiendra à la disposition du public.

Abonnez vous au "Clairon" le véritable organe libéral.

FEU MLE RITA PARADIS

Nous apprenons avec regret la mort de Mlle Rita Paradis, décédée jeudi matin, à l'hôpital St-Charles, à la suite d'une opération chirurgicale. La défunte, qui était très avantageusement connue en notre ville, était la fille de madame J. E. Paradis.

Elle laisse outre sa mère, deux frères, Edgard, actuellement en Europe, et Louis-Albert, ingénieur civil de Chicago.

Les funérailles de la regrettée défunte auront lieu en la Cathédrale de cette ville samedi matin à 8 heures.

A la mère éplorée, et à sa famille nous offrons nos sincères condoléances.

PAR LA PORTE DE DERRIERE

Tel est le titre de la grande production qui sera donnée au théâtre Corona mercredi et jeudi prochains, 22 et 23 mars, et dont Mary Pickford est l'étoile.

L'histoire de cette production s'ouvre en Belgique, en l'an 1903. Madame Hortense Bodamere est une veuve attrayante de 22 ans qui a une fille, Jeanne, âgée de 4 ans. Madame Bodamere est jeune et frivole. Elle aime tendrement sa petite fille, mais sa responsabilité de mère ne la fatigue cependant pas, laissant tout le soin de son enfant à une bonne nommée Marie.

Madame Bodamere, Marie et la petite Jeanne passent la saison de l'été à Ostend, qui était, en 1903, la plus joyeuse et la plus belle plage de la Belgique. C'est chez des amis que la veuve fait la rencontre d'Elton Reeves, un riche new yorkais qui tombe désespérément en amour pour elle. Leur fréquentation est de courte durée, et tous deux se marient. Mais, le mari, qui est américain, est jaloux de la petite fille pour la seule raison que sa présence entre lui et sa femme lui rappelle que celle qu'il vient d'épouser a déjà été mariée.

Immédiatement après le mariage, il persuade son épouse de laisser Jeanne en Belgique avec sa bonne, Marie, cela pour un an, promettant de pourvoir libéralement aux besoins de la petite fille et de venir, au bout d'une année, la chercher pour la prendre avec eux à New-York. Hortense consent à cela assez facilement, mais non sans résister. Quoiqu'elle soit gaie et frivole, elle aime son bébé et souffre de s'en séparer.

Cinq années passent et M. Reeves ne va pas chercher la petite fille. Au cours de ce temps la bonne Marie a épousé un honnête fermier nommé Jacques Lanvain. Ils vivent près de Mons, où la petite Jeanne a été amenée comme une petite paysanne.

Marie ne croyait plus au retour de la mère de la petite Jeanne quand un jour elle en reçoit une lettre l'avertissant qu'elle est à Paris et qu'elle arrivera dans deux jours pour reprendre son enfant. C'est un coup de tonnerre. Après cinq années d'abandon et de négligence, voici la mère qui revient à son enfant. Ce fait soulève l'indignation de Marie qui croit avoir maintenant plus de droit à l'enfant que la mère elle-même. Jacques fait tous ses efforts pour la pacifier.

Le jour de l'arrivée de Mme Reeves à la ferme Lanvain, Marie envoie Jeanne chez un voisin et dit à la mère que sa petite fille est morte. Hortense, qui a conscience de la responsabilité de sa négligence, n'ose pas trop questionner Ma-

rie, et elle quitte la Belgique sans s'enquérir davantage.

De ce moment, Hortense ne connaît plus de gaieté. Elle ne cesse de blâmer son mari de la mort de son enfant, et elle devient si irascible qu'elle lui rend la vie conjugale impossible. Reeves, qui malgré son indépendance, aime tendrement son épouse, essaie par tous les moyens de lui faire oublier son chagrin. Mais, son chagrin, elle l'entretient et refuse absolument d'être consolée. Les années passent et viennent l'année 1914 et la grande guerre. A la nouvelle de l'invasion germanique, Marie voit à envoyer la petite Jeanne en Amérique, avec une lettre à sa mère et une petite somme d'argent qui paraît être une véritable fortune à l'enfant. Chemin faisant, elle fait la rencontre de deux petits garçons qui ont perdu leur mère. Elle se figure que sa mère doit être assez grasse et bien portante avec un cœur assez large pour aimer tous les orphelins de la terre, et elle décide d'amener les enfants en Amérique avec elle.

Quand Jeanne et sa compagnie arrivent à New-York, leurs troubles commencent. La maison de Reeves est fermée pour l'été. Celui qui a la garde de la maison donne le renseignement que la famille est à Long Island pour l'été. Quand Jeanne informe le gardien qu'elle est la fille de Mme Reeves, celui-ci prévient la police afin de la faire appréhender pour chantage.

Comme la petite fortune de Jeanne est maintenant réduite à quelques sous, c'est à pied qu'elle et ses deux amis doivent faire le chemin qui conduit à Long Island. En arrivant à la résidence d'été de Mme Reeves, Jeanne demande si cette dame est chez elle. On lui montre une femme élégamment vêtue qui est à donner des ordres à un serviteur. Jeanne court à sa mère et commence aussitôt à lui parler. La mère refuse cependant de reconnaître l'enfant à ce moment et Jeanne doit entrer au service de sa mère comme servante. C'est d'ailleurs le seul moyen qui lui semble possible pour pourvoir à sa subsistance, et à celle de ses deux orphelins. Ce n'est qu'après un certain temps et avoir essayé en vain de converser librement avec sa mère que Jeanne se décide de laisser la lettre de Marie sur la table de toilette de sa mère, croyant bien qu'elle l'y trouverait.

Suivent certains événements comiques et enfantins qui démontrent bien le côté plaisant du caractère de Mary Pickford. Mais, en passant par toutes sortes de difficultés amusantes, la petite Jeanne, qui est Mary Pickford, parvient à se faire connaître définitivement de sa mère. Mais, quand M. Reeves est informé du retour de l'enfant de son épouse, celle-ci est retournée à New-York où il va la rejoindre. Son épouse ne veut pas d'abord le recevoir, mais l'accord n'est pas lent à se faire. La petite famille redevient heureuse, et l'histoire finit par un aperçu de romance entre Jeanne et Billy Boy, un gargon qu'elle a connu à Long Island.

EXPOSITION DE CHAPEAUX

L'exposition des chapeaux au salon de madame Arthur Fontaine s'ouvrira le jeudi, 29 mars courant. Le public de St-Hyacinthe aura en visitant ce salon l'avantage de voir les dernières créations de chapeaux.

Les prix sont très raisonnables et les dames et les demoiselles feront bien de s'y rendre dès les premiers jours pour avoir un meilleur choix.

LA TAILLE

(Notes des fermes expérimentales)

La saison arrive où il faudra songer à tailler et les arboriculteurs devraient, dès maintenant, considérer quel est le meilleur système à adopter. La taille doit toujours être modérée, sauf dans les cas extrêmes; elles consiste à éclaircir un peu ci et là en faisant aussi peu de rabattage que possible. Il peut être nécessaire, dans les jeunes vergers qui viennent d'être plantés, d'adopter un système de rabattage qui provoque l'émission de pousses latérales, qui pourront produire plus tard des bourses à fruits. Il faut tailler légèrement tous les ans les vergers de rapport, afin qu'il ne soit jamais nécessaire de modifier sensiblement l'équilibre entre les racines et le sommet de l'arbre par un rabattage ou un écimage rigoureux. Dans les vieux vergers, négligés depuis quelque temps, il sera probablement nécessaire de retrancher une partie considérable de la cime, afin de provoquer la croissance du nouveau bois et pour qu'une nouvelle surface de rapport puisse s'établir. Mais, comme nous venons de le dire, on recommande de préférence une taille annuelle et légère car il a été démontré par des travaux récents que les arbres non taillés rapportent un peu moins, jusqu'à un certain âge, que les arbres taillés, mais que les arbres taillés légèrement rapportent presque aussi bien tandis que ceux qui sont rigoureusement rabattus non seulement sont plus lents à entrer en rapport et rendent moins par la suite, mais sont aussi moins vigoureux que les arbres légèrement ou non taillés.

Dans les vergers où nous avons pratiqué un léger rabattage pendant les trois premières années, nous n'avons constaté que peu de différence en faveur des arbres non taillés par comparaison à ceux qui l'étaient, mais ces derniers avaient une apparence bien meilleure et étaient en meilleur état pour l'avenir que ceux sur lesquels la taille avait été négligée. Ces résultats confirment la sagesse de la pratique qui consiste à tailler pendant les quelques premières années de la vie de l'arbre dans le but d'obtenir une bonne quantité de pousses, là où elles sont à désirer. En ce qui concerne certains arbres, il faut pour cela beaucoup d'élagage et un peu de rabattage pendant les trois ou quatre premières années; chez d'autres il ne faut enlever que très peu de bois, mais, dans tous les cas tous les arbres exigent des soins tous les ans.

La vigueur de l'arbre est en relation inverse à la somme de rabattage que l'on pratique. Ceci signifie pas que la taille n'est pas à recommander, car il faut toujours une certaine quantité de taille pour maintenir la bonne forme de l'arbre et pour éviter que l'on ne soit obligé, plus tard, d'appliquer un traitement rigoureux pour remédier à une longue négligence.

Ce dont il faut bien se pénétrer cependant, c'est que la taille doit être tout juste suffisante pour maintenir la forme et la vigueur générale de l'arbre. Un rabattage peu judicieux retarde la formation des fruits et affaiblit l'arbre tandis qu'une taille légère et annuelle ne retarde que peu la production des fruits et évite tous les ennuis futurs. Quelques explications seront peut-être utiles en ce qui concerne ce dernier point. Nous savons tous l'avantage que l'on gagne à bien écieimer un arbre. Un arbre dont la tête part d'un point sur le tronc, est faible et condamné à une mort

précoce. C'est là un défaut que l'on corrige par la taille. De même, nous savons tous qu'en taillant on doit s'efforcer d'enlever toutes les fourches qui sont à angle aigu, car les branches ainsi fourchues se fendent toujours inévitablement; la branche qui vient le plus près de former un angle droit avec le tronc principal est la plus forte. On obtient aussi cet idéal par la taille; voilà donc deux raisons pour lesquelles la taille est nécessaire dans la vie du jeune arbre.

Considérez pour un moment la relation qui existe entre la taille et la nutrition. Les racines d'un arbre fonctionnent en recueillant dans le sol une solution de principes nutritifs qu'elles transmettent à différentes parties de l'arbre, au moyen de l'évaporation qui se produit par les feuilles. Les éléments fertilisants ainsi recueillis se divisent approximativement en deux catégories: les nitrates qui sont fournis par exemple par le nitrate de soude, et les hydrates de carbone. Ces derniers sont les substances élaborées produites par les feuilles au moyen des solutions que les racines leur ont fournies, et elles sont déposées près du point de fabrication. Les feuilles ne peuvent fabriquer ces hydrates de carbone que sous l'action de la lumière, de sorte que si la cime de l'arbre devient trop épaisse, empêchant ainsi le soleil d'atteindre le centre ou les parties basses de l'arbre, ces parties qui se trouvent dans l'ombre ne peuvent fabriquer des hydrates de carbone et par conséquent restent stériles. Une autre raison pour laquelle la taille est essentielle, c'est pour maintenir la vigueur de toutes les parties de l'arbre en laissant passer la quantité nécessaire de soleil.

LA REVUE MODERNE

EDITION DE MARS

L'édition de mars de la Revue Moderne vient d'être mise en dépôt, et nous signalons déjà le succès obtenu par ce numéro dont la frontispice nous présente "Molière et ses Amis" dans un encadrement

printanier d'un charme aussi discret que prenant.

Le numéro, remarquablement illustré, nous présente un sommaire des plus intéressants, dont voici les grandes lignes:

- Mort d'un brillant artiste.
- .. Madeleine;
- .. Sa Sainteté Pie XI. B. Sienné;
- Sympathies. Louis Dantin;
- Le Double Voyage (poésie).
- .. René Chopin;
- Le Mont Edith Cavell. Irnée
- .. Todd;
- Un acte de justice. Madeleine;
- Le Fort Historique de l'Île-aux-.. Noix. Raoul Cloutier;
- Un Homme d'Honneur. Gaillard
- .. de Champris;
- Le Consul de France au Canada.
- .. La Rédaction;
- Mon carnet de vol. Maurice
- .. Billard;
- Revue Artistique. Louise
- .. Charpentier;
- Livres et Revues. Louis Claude

Comme feuilleton, un délicieux roman de Roger Dombé "Pas banale" qui fera les délices des meilleurs lecteurs.

Les pages féminines nous apportent des articles substantiels, des modes exquises, des conseils, des recettes, le courrier de Madeleine, les Etudes graphologiques de Glayde Ceyla, etc. etc.

Nous recommandons à tous la lecture de la Revue Moderne, oeuvre de chez-nous, écrite pour nous, par les nôtres, et dont la lecture est souverainement attrayante.

On peut se la procurer dans tous les dépôts au prix modique de .25 sous.

AUTOMOBILISTES!

Nous avons le plaisir d'annoncer au public de St-Hyacinthe et des environs, que nous tenons un garage depuis le mois d'Octobre et que nous faisons nous-mêmes les réparations (à un prix très bas), ce qui assure au public un plein succès et une entière satisfaction.

De plus nous avons toujours en main toutes les véritables parties de rechange Ford, et non pas des

parties copiées sur lesquelles vous avez assez souvent de trouble exigez les mots Ford sur chaque partie si vous voulez un plein résultat.

Consultation gratuite. Une visite est sollicitée

Toujours en main: Accessoires, huile, gazoline, etc.

Service Jour et Nuit
Tel. Bell 669.

Garage St-Amand & Frère
COIN CASCADES & ST-CASIMIR
ST-HYACINTHE
jno

Ce Soir et Demain
VENDREDI ET SAMEDI
17 ET 18 MARS
AU
Theatre Corona
DOUG. FAIRBANKS
L'Artiste par Excellence
dans
Le Niais
Un film extraordinaire
Un spectacle unique

Exclusivement destinée pour
LIQUEUR DE CHARTREUSE
JAUNE OU VERTE (au goût)
Avec un flacon d'Essence concentrée pour liqueur de Chartreuse des Laboratoires S. L. chance, vous pouvez faire une petite liqueur des plus exquis, en même temps que très hygiénique et vous coûtant à peine le quart de ce que vous avez à payer pour les meilleures liqueurs.
Avec chaque flacon se trouve la manière de s'en servir, qui est des plus faciles.
En vente partout. Prix: 25c.
Sur réception du montant nous vous la ferons parvenir franco par la maille.
Laboratoire Lachance,
87, rue St-Cristophe, MONTREAL.

Biere Dawes
EXIGEZ L'ETIQUETTE DU CHEVAL NOIR

UNE CHALEUR INSTANTANEE...
PRODUITS PAR L'ELECTRICITE

Le confort et les commodités dans les travaux domestiques occupent aujourd'hui une place plus importante que jamais. Ceci s'applique particulièrement à l'ouvrage de la cuisine. Tout procédé facilitant la cuisson des aliments et dont le résultat est assuré, est accompli dans le

POELE ELECTRIQUE

Un de ces avantages est l'application instantanée de la chaleur. Il n'y a plus de nécessité de frotter des allumettes et de transporter du combustible. Il n'est plus nécessaire d'attendre que le feu soit "Pris." Tout est prêt au simple tour du commutateur.

Le Poêle électrique est le poêle du confort. Toute la chaleur sert à la cuisson et ne se répand pas dans la pièce. Il n'y a pas de flammes, de suie ni de gaz pour tacher les ustensiles ou les murs.




CHRONIQUE MUNICIPALE

Suite de la première page

et que M. Gougeon, d'après son engagement, est obligé de payer ses dépenses. On prétend que les contribuables ont assez de payer M. Gougeon quand celui-ci devrait être payé par ceux qui l'ont engagé, sans qu'ils aient encore à payer pour M. Cabana ou pour n'importe qui que M. Gougeon voudra s'adjoindre pour l'aider dans son travail.

La majorité, forte par son nombre, rejette une résolution de M. l'échevin Benoit voulant que pour le moins la somme de \$160.00 qui doit aller à M. F. A. Cabana soit soustraite du compte de M. Gougeon, et toujours les mêmes, MM. Surprenant, Sylvestre, Pothier, Augustin et Davignon votent en faveur de la résolution de M. Sylvestre autorisant le paiement de \$1500.00 à M. Gougeon, et demandant que la lettre qui accompagnait le compte de ce dernier soit déposée aux archives.

C'est ensuite le tour de la motion de l'échevin Davignon proposant, secondé par l'échevin Sylvestre, qu'une autre somme de \$1500.00 soit mise à la disposition du comité des finances pour payer le travail additionnel commencé par M. J. B. A. Gougeon.

Le maire fait remarquer que ce montant n'est pas encore suffisant pour payer le travail qu'il reste à faire à M. Gougeon, et les mêmes objections qui ont déjà été présentées lors de l'engagement de ce monsieur sont de nouveau soulevées par les membres de la minorité. Mais la résolution de M. Davignon est définitivement adoptée, les échevins Benoit, Guillet, Côté et Payan votant contre, et les échevins Surprenant, Sylvestre, Pothier, Augustin et Davignon votant pour.

Et l'on continue l'étude des questions sur l'ordre du jour.

Il est proposé par l'échevin Guillet, secondé par l'échevin Sylvestre, et résolu à l'unanimité que le greffier soit autorisé à faire des changements au rôle d'évaluation, suivant les renseignements obtenus au bureau d'enregistrement.

L'échevin Payan donne avis qu'à la prochaine séance, il proposera qu'une somme de \$200.00 soit mise à la disposition du comité de l'aqueduc pour l'installation d'une conduite d'eau de 6 pouces sur la rue Boas.

Un rapport de E. Laurie Co., sur les pompes à basse pression, ainsi que les rapports du greffier de la Cour du Recorder et du chef Bourgeois pour le feu, la police, l'hygiène et la fourrière sont déposés aux archives.

La séance est levée après la lecture et l'approbation de différents comptes.

LETTRE POLITIQUE HEBDOMADAIRE

Le 10 mars 1922—Des milliers de personnes ont pris part à la brillante cérémonie de l'ouverture des Chambres par Son Excellence le Gouverneur-Général, jeudi après-midi. La jeunesse et la beauté s'unissaient à l'âge mûr et à la sagesse pour faire de cette journée un événement sans précédent. Aussi, plusieurs personnes d'une très longue expérience en politique ne purent retenir un cri tout naturel de joie et de contentement.

Toutes les classes, toutes les races brisèrent en quelque sorte les digues qui les tiennent éloignées, et c'est la nation canadienne tout entière qui fêta joyeusement l'ouverture du quatorzième Parlement.

Mercredi après-midi, sénateurs et députés s'étaient réunis pour procéder au choix d'un président des Communes. L'homme désigné par l'hon. M. King lors de la formation du Cabinet, à la fin de décembre, l'hon. Rodolphe Lemieux fut élu à l'unanimité, après avoir été proposé dans un discours qui est tout simplement un petit chef-d'œuvre. L'hon. M. Crerar se dit heureux d'appuyer cette motion et l'hon. M. Meighen fit de la petite critique.

Le choix de l'hon. M. Lemieux est heureux et nous sommes certains qu'il élèvera cette fonction par l'autorité dont il jouit comme l'un des plus anciens de la députation, par sa science, son érudition, sa connaissance de la nature humaine et par-dessus tout par la sûreté de son jugement.

La cérémonie de jeudi a été d'une splendeur inaccoutumée. Les libéraux ont tenu à suivre à la lettre le cérémonial officiel, du fait que ce nouvel édifice se prêtait à un grand déploiement, que le public paissait le demander et que les circonstances étaient favorables.

Il arrive rarement que le discours du trône soit plus qu'une pièce banale, où l'on se tient dans des considérations générales et pas du tout compromettantes. Cette année, le discours du trône a un tout autre aspect. Il est très précis, il comporte une direction politique qui oriente l'action du gouvernement.

On a paru se plaindre dans certains quartiers du peu d'informations offertes par le ministère libéral et l'hon. M. King tout particulièrement. L'hon. premier ministre, qui a été formé à bonne école, la grande école de Laurier, sait qu'il y a "un temps pour parler et un temps pour se taire." Lorsqu'il se tait, on l'accuse de refuser de fournir des renseignements. Lorsqu'il parle et qu'il annonce, par exemple, que le gouvernement a ouvert des négociations avec les provinces de l'ouest qui réclament leurs ressources naturelles; qu'il se propose de modifier le tarif; que le Cabinet est à étudier la coordination des voies ferrées canadiennes de manière à économiser et à perfectionner l'exploitation de cette entreprise nationale, le public ne paraît pas se rendre un juste compte de ce que cela signifie.

Le parti libéral s'efforce de donner au Canada une administration éclairée, ferme, progressive. L'amélioration constante des conditions économiques devrait aider à accélérer le retour à l'état normal du commerce, de l'industrie, de la finance, du marché, du travail.

Une observation sur laquelle il faut souvent revenir, c'est que les conditions politiques actuelles ne sont pas les mêmes qu'en 1911. Alors, les portes étaient ouvertes au patronage. Il était plus facile d'obtenir une position, de s'assurer un contrat. Aujourd'hui, toutes les positions comportant un salaire de \$200.00 et plus relèvent de la Commission du Service Civil. Il est impossible de destituer un employé à moins qu'il soit possible de prouver qu'il a fait acte de partisanerie politique.

Il en est de même des divers contrats. Les conservateurs et leurs continuateurs les unionistes ont tout centralisés sous la Commission des Achats, et entre les mains de quelques grosses maisons dirigées par des amis du gouvernement.

On devrait prendre patience avec une situation qu'il n'est pas possible de changer quelques mois seulement après être arrivé au pouvoir.

D'ailleurs, les affaires vont reprendre et il y aura abondance de travail en dehors du gouvernement, de sorte que le public aura moins de raisons de se plaindre.

Un coup d'oeil sur la députation à son siège en Parlement nous donne l'importance du changement opéré par les dernières élections. Les libéraux occupent les banquettes à droite. Ils sont 118. C'est le groupe le plus considérable, le plus homogène, le plus compact.

A l'extrême gauche, se trouvent les fermiers sous la direction de l'hon. M. Crerar. Ce sont presque tous de nouveaux députés. Plusieurs d'entre eux ont, paraît-il, de l'entraînement politique.

Dans la partie qui reste à gauche, plus près de l'Orateur, on remarque une cinquantaine de conservateurs sous la direction de M. Meighen. Le chef est à peu près le seul homme d'une réelle valeur. Le parti conservateur n'a jamais été réduit à un si petit nombre d'hommes depuis la Confédération.

Le gouvernement libéral a grossi ses rangs à même la déroute la conservatrice et sans se laisser trop affaiblir par les fermiers qui contrôlent apparemment les provinces de l'Ouest. Un fait observé pendant discussion des premiers jours, c'est que libéraux et fermiers paraissent s'entendre à merveille. Les applaudissements qui soulignèrent les déclarations des chefs des deux partis sont une indication des dispositions bienveillantes entre les deux groupes.

Le gouvernement libéral n'a pas besoin d'autre chose que de la bienveillante coopération de ses amis fermiers. Il peut gouverner seul, pour le moment du moins.

ETAT CIVIL

Cathédrale

BAPTEMES

Mars 10—Marie, Annette, Fernande, fille de Arthur Dumaine et de Angéline Bélanger. Parrain et marraine, Hector Dumaine et Hélène Dumaine.

" 11—Marie, Rose, Aimée, fille de Emile Langevin et de Béatrice Lemieux. Parrain et marraine, Joseph-Adélarde Lemieux et Marie-Anne Lemieux.

" 12—Marie-Madeleine, fille de Wilfrid Daviau et de Eva Parenteau. Parrain et marraine, Louis Parenteau et Sophie Daigle.

" 13—Marie-Madeleine, Lucile, fille de Saül Mongeau et de Esther Langevin. Parrain et marraine, Victor Blanchard et Marie Mongeau.

" 14—Marie, Gertrude, Madeleine, fille de Joseph Roberge et de Marie Boilard. Parrain et marraine, Edmond Robert et Anna Picher.

SEPULTURE

Mars 9—Lucile Bélisle, veuve de Charles Drolet, 81 ans.

FEU MME JULIE CHARRON

Samedi, le 11 mars courant, ont eu lieu, à St-Hyacinthe, les funérailles de madame Julie Charron, épouse de feu Adélarde Richer, décédée le 8 courant, à l'âge de 76 ans.

REQUETE RENVOYEE

La Commission des Services Publics, présidée par Me Adrien Beaudry, assisté de ses collègues, MM. F. C. Roberge, ingénieur civil, et A. W. G. MacAlister, C. R., a siégé mardi matin, dans la onzième chambre d'audience du Palais de Justice, à Montréal.

La séance a été entièrement consacrée à enquête et audition de requêtes de la compagnie de téléphone de St-Judes, demandant à la Commission l'autorisation d'enlever les boîtes de téléphone à certains abonnés à qui cette compagnie reprochait de permettre l'usage des appareils de téléphone à d'autres personnes qu'à elles-mêmes ou aux membres de leur famille.

La demande s'appuyait sur une ordonnance de la Commission, rendue le 25 octobre dernier à l'effet suivant: "Ces instruments sont fournis aux abonnés seulement pour l'usage personnel de l'abonné et de sa famille ou représentants. La compagnie a le droit de discontinuer le service de téléphone, en aucun temps, soit que l'abonné refuse de payer son abonnement ou permet à quelqu'un de téléphoner dans sa boîte."

La compagnie invoquait violation de cette ordonnance par quelques abonnés.

La preuve n'a pas été établie, à la satisfaction de la Commission, le bien fondé des griefs soumis et la Commission a renvoyé la demande avec dépens.

NOTRE FETE NATIONALE

C'est l'intention de la Société St-Jean-Baptiste de St-Hyacinthe, dont le président est monsieur le docteur J. A. Viger, et le trésorier monsieur l'échevin Solis, de célébrer notre fête nationale, cette année, avec tout l'éclat possible, comme on a fait l'an dernier pour la Fête du Travail. Les travaux préliminaires d'organisation pour cette fête ont déjà été confiés à M. Albert Lethic qui, l'an dernier, avait si bien réussi l'organisation de la veillée de la St-Jean-Baptiste au château d'eau, soirée qui a réuni peut-être dix mille personnes.

Si le projet de la célébration de la St Jean Baptiste rencontre l'approbation de toutes les bonnes volontés, il n'y a pas de doute que notre fête nationale sera célébrée magnifiquement.

Mais comme le 24 juin tombe un samedi, et qu'il sera très difficile de faire des démonstrations ce jour-là, la fête sera remise au lundi suivant, le 26 juin. On demandera cependant aux citoyens de décorer leurs résidences le samedi.

FOIN FOIN FOIN FOIN !!

J'ai le plaisir d'annoncer aux nombreux consommateurs de foin de St-Hyacinthe et des environs, que j'ai en main pour livraison courante, quelques chars de bon foin Mil, et Mil et Trefle, ou même Luzerne, (Alfalfa), aussi Paille pressée à des prix relativement doux.

Consultez-moi avant de placer vos commandes cela vous paiera. Le foin ayant manqué dans nos environs immédiats, plusieurs cultivateurs en manqueront pour leur hivernement. J'ai des prix extra spéciaux au char complet.

A partir de cette semaine j'aurai des chars de foin de différentes qualités qui arriveront ici tous les jours, et ceci à des prix qui vous surprendront.

J'ai maintenant mon office dans le Bloc Sauvé, au Numéro 14 Rue Laframboise - Tel. 364 Jour, 575 Soir
ARTHUR-S. COMEAU
Commerçant de Foin, Grains, Produits Généraux
ST-HYACINTHE

Le délicieux réconfort

que procure une tasse de véritable thé

"SALADA"

est rendu deux fois plus acceptable en raison de son arôme exquis. Tous les épiciers vendent du "Salada" en paquets métalliques scellés.

Le dimanche, dans la soirée, il y aura concert et illumination du parc Dessaulles et, le lundi auront lieu les grandes démonstrations de la fête avec chars allégoriques, etc.

On nous informe que lorsque M. Emile Solis, trésorier actuel de la Société St-Jean-Baptiste, sera de retour de son voyage d'Europe, il y aura une assemblée des contribuables de St-Hyacinthe pour procéder à l'élection des officiers de cette société.

DEPART DES GLACES

Ces jours derniers, la glace sur la rivière Yamaska s'est mise en marche, et la rivière est maintenant complètement libre depuis la Penman's jusqu'aux Rapides Plats. La glace, depuis St-Pie jusqu'à St-Hyacinthe, s'est aussi mise en mouvement. Sans doute, le niveau de l'eau est très élevé, mais on espère qu'il n'y aura pas d'inondation cette année.

THEATRE CORONA

MERCREDI-JEUDI 22-23

MARY PICKFORD
DANS

PAR LA PORTE DE DERRIERE

Ne l'oubliez pas

et
Voyez cette Production

Un succès sans précédent

LES SUCRES

C'est la saison des sucres. Un peu partout, aux alentours de St-Hyacinthe, les sucreries sont très actives, et on dit que l'eau d'érable coule abondamment. La saison des sucres sera cependant de courte durée si la température douce que nous avons actuellement se continue. N'importe on compte faire une récolte de sucre abondante, et ceux qui ont l'habitude de prendre le chemin de la cabane, à chaque saison, ont déjà des fêtes d'organisées pour dimanche prochain.